

PAR COURRIEL

Le 5 août 2026

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 – Réponse aux questions complémentaires – DQ6

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions complémentaires transmises le 4 août 2026 au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) par la commission :

Question 1 :

L'initiateur indique que son déboisement touchera 0,6 % des corridors écologiques et qu'ainsi 99,4 % des corridors continueraient d'assurer la connectivité. Cette affirmation sous-entend que ces 99,4 % n'ont pas subi de perturbation et remplissent en totalité un rôle de connectivité. Est-ce bien le cas?

- a. Sinon, veuillez préciser quels superficie et pourcentage des corridors écologiques de la zone d'étude de l'initiateur sont actuellement touchés par une perturbation qui en limite l'efficacité.
- b. Si possible, veuillez également indiquer ces superficies et pourcentages pour la fin de l'année 2029, soit la mise en service projetée du parc éolien PPAW2, selon les prévisions de coupes ou autres projets connus.

Réponse :

Le MRNF ne peut confirmer ni infirmer les valeurs calculées par l'initiateur relativement aux impacts de son projet sur les corridors écologiques. Selon le document *Étude d'impact – Volume 1 : Rapport principal* ayant la cote PR3.1 sur le site web de la commission, l'initiateur a utilisé des informations fournies par Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent pour évaluer ces valeurs. Le MRNF ne dispose pas des informations fournies par cet organisme pour valider les valeurs calculées par l'initiateur ni pour évaluer les superficies et les pourcentages de perturbation à l'intérieur de ces corridors écologiques, que ce soit actuellement ou en prévision des coupes et des autres projets connus d'ici 2029.

Par ailleurs, l'appréciation de la connectivité liée aux corridors écologiques et de leur efficacité relève du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Question 2 :

Dans votre réponse DQ5.1, vous avez indiqué que « [...] les impacts cumulés sur les capacités de pulvérisation aérienne des forêts privées, les unités d'aménagement et les territoires forestiers résiduels varient de 2 331 à 19 425 hectares ». Veuillez préciser la superficie totale des forêts considérées.

Réponse :

Vous trouverez dans le tableau suivant les informations demandées.

Catégorie de modes de gestion	Superficie	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement		
011-71	312 629	11,3
012-72	590 313	21,4
	902 943	32,7
Autres catégories		
Territoires forestiers résiduels	76 618	2,8
Forêt d'expérimentation	1 238	0,0
Forêt d'enseignement et de recherche	4 252	0,2
Pépinière publique forestière	589	0,0
Aires protégées	79 317	2,9
Lacs et rivières importants	589 542	21,3
Territoires autochtones	170	0,0
Autres terrains publics	2 389	0,1
Terres privées	1 107 571	40,1
	1 861 685	67,3
	2 764 627	100,0

Ces informations proviennent du tableau 4 du document *Le territoire et ses occupants – Document en soutien à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2023-2028 - Région du Bas-Saint-Laurent*. Ce document est diffusé publiquement à l'adresse :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Bas-Saint-Laurent/plans/PAFIT_TerritoireOccupants_BSL.pdf.

Question 3 :

Pour les superficies ne pouvant être pulvérisées de façon aérienne, est-ce que la SOPFIM peut les traiter d'une autre façon? Si oui, veuillez préciser.

Réponse :

La SOPFIM a la capacité de réaliser des pulvérisations par d'autres méthodes pour certains insectes. Par exemple, elle peut utiliser des bicyclettes pour des pulvérisations dans les égouts contre les insectes piqueurs à Montréal. Toutefois, dans le contexte de pulvérisations contre les insectes ravageurs forestiers, la seule méthode possible est la pulvérisation aérienne considérant l'âge de la majorité des peuplements visés, les grandes superficies pulvérisées et le temps limité pour la réalisation des travaux parce que les pulvérisations visent un stade de développement précis pour atteindre le maximum d'efficacité.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Le chef de l'unité de gestion,

Pierre Pettigrew

Signature numérique de Pierre Pettigrew
Nom unique : c=CA, l=QC, o=GOUV, ou=ICP, ou=SGCC2,
ou=CLIENT, serialNumber=OCC8-001-0CC8, cn=Pierre
Pettigrew
Date : 2026.08.05 13:05:53 -04'00'

Pierre Pettigrew